



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But Une Foi

Q Primature

Le Premier Ministre

CONFIDENTIEL

A

Madame le Ministre d'Etat, Secrétaire général de la
Présidence de la République
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général du Gouvernement

Dakar, le 13 JUN 2012

OBJET: Lettre de cadrage du projet de loi de finances pour l'année 2013

Le retour à la croissance économique mondiale constaté en 2010 avec un taux de 5,3 %, s'est détérioré en 2011 à 3,9% pour être attendu à 3,5% en 2012. Toutefois, il convient de noter, au terme du premier trimestre 2012, une nouvelle phase de redressement, portée par le retour progressif de l'investissement productif, notamment dans les principaux pays industrialisés. Nonobstant cette tendance, des risques persistent du fait de la menace des instabilités découlant de la crise de la dette en Europe et la volatilité des marchés des matières premières.

Dans les économies émergentes et en développement, il est attendu un taux de 5,7 % en 2012 contre 5,2% en 2011. En Afrique subsaharienne, la croissance estimée à 5,4% en 2011, devrait connaître une amélioration de 0,5 point en 2012. Au plan intérieur, l'avènement de la nouvelle équipe gouvernementale, survenue en avril 2012, coïncide avec un environnement macroéconomique peu favorable marqué par le ralentissement noté de l'activité au plan international, particulièrement en Europe, associé à la hausse des prix des produits pétroliers, aux tensions sociopolitiques dans la sous-région (au Mali et en Guinée Bissau) et à l'impact de la sécheresse. Tous ces facteurs affectent l'activité économique, les comptes extérieurs et les finances publiques du Sénégal.

En dépit des facteurs pesant sur l'activité économique en 2012, la croissance du PIB devrait s'inscrire en hausse de 3,9% contre 2,6% en 2011.

C'est dans ce contexte fait d'espoir et d'opportunités mais aussi de menaces que s'inscrit la préparation de la loi de finances pour l'année 2013, avec l'objectif résolu de maîtriser les finances publiques et l'endettement.

Le Gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre du programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE, 2011-13) et des différentes réformes favorisant la bonne gouvernance économique et financière. A cet effet, il entend :

- mener une politique prudente d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique;
- optimiser la gestion des finances publiques à travers un accroissement des recettes et une rationalisation des dépenses notamment par la réduction des subventions en vue de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires ;
- poursuivre et renforcer la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;
- favoriser le développement du secteur privé au travers de réformes structurelles.

La gestion budgétaire 2013 sera également marquée par l'actualisation du nouveau Document de Politique économique et sociale, en mettant notamment l'accent sur les objectifs suivants :

- la création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois et la transformation structurelle de l'économie ;
- l'accélération de l'accès aux services sociaux de base, la protection sociale et le développement humain durable ;
- le renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et la promotion des droits de l'homme.

Dans la même dynamique, le budget 2013 va résolument s'inscrire dans le renforcement de la mise en œuvre des objectifs stratégiques et spécifiques identifiés dans les initiatives multisectorielles telles que la Stratégie de Croissance accélérée (SCA) et le Millenium Challenge Account (MCA) qui visent respectivement à :

- réaliser une croissance forte, efficace et diversifiée mais aussi inscrite dans la durée ;

- construire et réhabiliter des infrastructures routières, hydrauliques et agricoles intra-régionales et interrégionales au rendement économique et social certain.

Par ailleurs, l'exigence de cohérence stratégique inhérente aux politiques publiques pour la réalisation des objectifs ci-dessus recommande au gouvernement de tenir compte dans leur mise en œuvre, entre autres, des initiatives ci-après :

- le Programme décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) ;
- le Programme national de Développement sanitaire et social (PNDSS) ;
- le Plan national d'Action pour l'Environnement ;
- le Programme national de développement rural (agriculture et élevage) centré sur l'objectif d'atteinte de l'autosuffisance alimentaire ;
- le Programme d'Amélioration de la Mobilité rurale, urbaine et interurbaine (routes, autoroute à péage Dakar-Diamniadio) et la mise en œuvre de projets structurants tels l'Aéroport international Blaise Diagne ;
- la promotion de l'habitat social;
- le Programme national de Développement local (PNDL) ;
- le Programme d'Eau potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM) ;
- le Programme de renforcement des capacités de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique accompagné de mesures de réduction des charges pour l'Etat ;
- la Stratégie nationale pour l'Equité et l'Égalité de Genre (SNEEG) ;
- la Stratégie de Développement de l'Entrepreneuriat féminin.

Au demeurant, pour une bonne mise en œuvre des stratégies et programmes sectoriels précités, le plan de réformes budgétaires et financières continuera d'être mis en œuvre avec, entre autres objectifs :

- la généralisation de la production des cadres de dépenses à moyen terme ; l'amélioration de la planification budgétaire et la poursuite de la déconcentration de l'ordonnancement, avec une nécessaire adaptation au décret n°2012-543 du 24 mai 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation majoritaire ;
- la poursuite des réformes fiscales dans le sens d'améliorer davantage la répartition de la contribution fiscale grâce à l'élargissement de l'assiette et les performances en matière de recouvrement ;
- le respect des règles encadrant l'exécution budgétaire ;

- l'amélioration de l'interconnexion des outils de gestion informatique des finances publiques (ASTER, SIGFIP, GAINDE, SOLDE etc.)
- le renforcement de la transparence des marchés publics ;
- le maintien de la dynamique dans le cadre de la reddition des comptes de l'Etat etc.

Sous un autre chapitre, l'objectif de réduction de l'écart budgétaire(déficit) et la mise en œuvre des engagements du Président de la République exige du Gouvernement de poursuivre la réduction de façon drastique et durable du train de vie de l'Etat dont le plein effet est attendu en 2013. Les économies réalisées seront ainsi réinjectées pour la satisfaction de la demande sociale. Il s'agira également de retarder certains investissements et de poursuivre la rationalisation voir la suppression des politiques de subventions à certains secteurs.

Aussi, voudrais-je vous exhorter, dans le cadre de la préparation des Cadres de Dépenses sectoriels à moyen Terme (CDSMT) et des projets de budgets de vos institutions et départements respectifs, en prélude à l'application effective de la loi n°2011-15 du 8 juillet 2011 relative aux lois de finances, à tenir étroitement compte des priorités gouvernementales sus indiquées. Celles-ci devront parfaitement être reflétées dans le choix de vos programmes, composantes ou projets, activités, indicateurs de performance et surtout des allocations budgétaires, de façon à garantir une efficacité de la dépense publique se traduisant par des progrès vécus et ressentis par les populations.

Enfin, s'agissant des modalités de préparation des budgets et des CDSMT des différents départements ministériels, le Ministre de l'Economie et des Finances vous fera parvenir la circulaire y relative ainsi que les enveloppes sectorielles indicatives.

Au regard de ce qui précède, je vous invite au strict respect des règles de préparation du budget et à procéder à la répartition des enveloppes en fonction des priorités des programmes et projets que vous aurez retenus.

Abdou MBAYE